

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2022-2023/2
Titre	CE1D
Matière	Langues modernes

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Langues modernes

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1^e degré de l'Enseignement Secondaire

●●● Programme

Numéro du programme : 501/2020/240

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/501-2020-240.pdf>

●●● Contenu

L'épreuve est articulée en 5 compétences : la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, l'expression écrite, l'expression orale en interaction (EOEI) et l'expression orale sans interaction (EOSI).

Niveau attendu par compétence

Le référentiel *Socles de compétences* a la particularité d'intégrer le Cadre Européen de Référence pour les langues. Celui-ci a été conçu dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères.

L'épreuve du CE1D en langues est « étalonnée » au niveau A2-. Le référentiel en précise les attendus, compétence par compétence :

Tâches de réception :

- **Écouter pour (s') informer et/ou (faire) agir** : comprendre des informations/instructions essentielles dans un message oral court, simple et clair.

- **Lire pour (s') informer et/ou (faire) agir** : comprendre des informations/instructions essentielles dans un message écrit court, simple et clair.

Tâches de production :

- **Parler sans interaction pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions orales courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires.

- **Parler en interaction pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions orales courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires. A ce stade de l'apprentissage des langues, l'interlocuteur se montre spontanément bienveillant.

- **Ecrire pour (s') informer et/ou (faire) agir** : productions écrites courtes et simples qui s'inscrivent dans des situations familières prévisibles et peuvent contenir un certain nombre d'erreurs élémentaires.

Au niveau A2-, la structure de référence est la phrase simple.

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'épreuve comprendra :

- une partie écrite fixée le **vendredi 23 juin 2023**.
- une partie orale fixée entre les **vendredis 23 et 30 juin 2023**.

Les candidats seront **convoqués dans l'horaire des épreuves**, via leur numéro de matricule, après le traitement des inscriptions.

La durée de passation de l'**épreuve écrite** a été fixée à 150 minutes effectives qui sont réparties en deux blocs, entrecoupés d'une pause : le premier de 100 minutes pour la compréhension à l'audition et la compréhension à la lecture et le second de 50 minutes pour l'expression écrite.

La durée de passation de l'**expression orale** a été fixée à 5 minutes par candidat (2 ou 3 minutes supplémentaires peuvent être nécessaires pour les contingences organisationnelles).

Ce moment s'articulera en deux temps : un monologue de l'élève et une interaction examinateur-candidat. Une préparation d'une dizaine de minutes est à prévoir pour chaque candidat. Ce temps de préparation coïncide avec la présentation du candidat précédent, la gestion des démarches d'évaluation par l'examinateur et l'accueil du candidat suivant.

●●● Matériel

Matériel requis : de quoi écrire.

Matériel autorisé : dictionnaire traductif en version papier (**uniquement lors de la 2^e partie de l'épreuve écrite**).

Matériel refusé : tout matériel électronique tel que smartphone, montre connectée, etc.

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

- 30 % pour l'expression orale (20 % pour l'EOEI et 10 % pour l'EOSI)
- 30 % pour la compréhension à l'audition
- 20 % pour l'expression écrite
- 20 % pour la compréhension à la lecture

●●● Evaluation

Le seuil de réussite à chacune des épreuves externes certificatives (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.